

Compte-rendu de la réunion du 19 mars 2021

Présents : Jean Luc Quernec, Emonde Vilain, Sylvain Accard, Jean Luc Assailly, Patrick Aujon, Philippe Auriault, Daniel Carpentier, Bernard Coeuret, Bernard Daubas, Pascal Delisle, Olivier Demus, Alain Dewimille, Patrice Fasquel, Hervé Kajétaniak, James Lavaux, Mickaël Le Poursot, Frédéric Linard, Jean Luc Mischler, Philippe Morel, Jean Claude Poinsignon, José Rojas, Jean Pierre Rojo-Diaz

Invité : Jacques Goupil

Excusée : Sandrine Bécat

Absent : Cyril Galloux

En préambule Edmonde Vilain demande à James Lavaux s'il serait volontaire pour être vérificateur aux comptes pour la FFPS. James réponds qu'il ne préférerait pas, si on pouvait trouver quelqu'un d'autre.

Edmonde dit qu'elle fera un appel au peuple pour pourvoir ce poste.

Jean Luc nous signale qu'il a récupéré les masques FFPS cette semaine.

I - Adhésions et licences 2021

Jean Luc : Il y a ces jours-ci une grosse évolution dans le renouvellement des licences individuelles et des clubs. Elle nous cite les chiffres enregistrés à ce jour :

Edmonde : j'ai fait un export tout à l'heure, on est à 294 clubs, soit 62% par rapport à l'an dernier et 2443 licences individuelles, soit 53%. Mais je pense que dans les jours à venir ça va encore se booster. Je précise qu'une quinzaine de nouveaux clubs ont été créés.

Jean Luc Quernec : Les années « normales » on compte entre 75 et 80% de licences renouvelées au 31 mars. Vu l'évolution actuelle, il n'y a pas urgence à rembourser les clubs, sauf bien entendu si la saison se voit amputée pour cause de Covid.

Dans le CD 62 ils ont offert les 26 euros de la licence, ce qui fait que celle-ci est gratuite.

Jean Luc Mischler : les CD qui sont riches peuvent se le permettre.

Jacques : Si la FFPS devait faire un geste financier il faudra le faire sur l'exercice 2021. On n'accepterait pas d'avoir un gros excédent tous les ans.

Jean Luc Quernec : On laisse comme ça et on attend la prochaine réunion pour savoir comment ça évolue. Certains CD ont fait payer les licences plein tarif (45 euros) aux pêcheurs. C'est anormal et contraire aux instructions reçues. Les CD qui ont mis de l'argent dans leur caisse devront être mis à l'index. Les CD ne peuvent demander un supplément sur la licence, par contre ils peuvent demander une participation financière pour les épreuves qu'ils organisent.

De leur côté les clubs ont parfaitement le droit de demander à leurs membres une cotisation.

II-- Compte rendu des commissions de travail

1- Corpo (Edmonde Vilain)

Edmonde : Un bon nombre de clubs corpos étaient présents ou représentés. Seuls une dizaine manquaient. Les options corpo se font directement auprès de moi, avec le formulaire qui est en ligne sur le site.

Ceux qui n'ont pas renouvelé leur licence ou n'avaient pas pris l'option en 2020 seront rayés des listes des 2^{ème} et 1^{ère} division (en fait pour la 1^{ère} division personne n'est concerné).

Ceux qui auront payé l'option en 2020 ne la paieront pas en 2021.

On a rappelé que pour le championnat des clubs, une équipe peut être composée de pêcheurs corporatifs de deux clubs corporatif différents, mais alors elle ne devra pas comporter de pêcheur extérieur.

On a eu une proposition d'un président de club du 33, si le championnat de 2^{ème} division ne peut pas avoir lieu en juin : pourquoi pas faire un seul championnat en regroupant les pêcheurs de 2^{ème} et 1^{ère} division, ce qui ferait environ 70 concurrents, et faire ce championnat à Montchanin, où il y a de la place. Ce n'est pas une mauvaise idée.

En conclusion cette réunion a eu un effet bénéfique.

2- Formation (Mickaël Le Poursot)

La discussion que nous avons eu lors de la réunion de la commission portait principalement sur la formation des arbitres : il nous faudra attendre que la commission technique nous ait défini les fonctions et les pouvoirs des différentes catégories d'arbitre (commissaire, arbitre ou juge arbitre) pour que nous puissions mettre au point les différentes formations et examens.

Suite à cette réunion Frédéric nous a proposé un canevas sur les trois catégories d'arbitres :

Les commissaires chargés des contrôles et des pesées, pas de formation nécessaire, pas de pouvoir disciplinaire.

Les arbitres pour les épreuves jusqu'à la troisième division, ils passent l'examen (QCM) et peuvent sanctionner les contrevenants, mettre des cartons jaunes.

Enfin les juges arbitres qui ont la responsabilité de l'organisation des championnats de 1^{ère} et 2^{ème} division, ainsi que des grandes épreuves. Ils s'appuieront sur des arbitres responsables de secteurs. Ils peuvent donner des cartons jaunes et même des cartons rouges (disqualification). Ils devront s'appuyer sur un jury. Ils devront subir une formation spécifique, en plus de celle d'arbitre.

Maintenant je vous présente le document sur le plan fédéral de juge arbitre FFPSed, les modules de formation.

Module 1 : connaître les règlements nationaux et internationaux, connaître la différence entre les deux. Ce module 1 serait réservé aux arbitres. Il serait validé par un QCM qui existe déjà et qu'il suffirait d'actualiser.

Module 2 : pour les juges arbitre il faut plus, maîtriser l'organisation d'une grande épreuve, du piquetage au tirage, puis à l'établissement du classement.

Module 3 : gérer une situation litigieuse, prendre une décision et l'annoncer au sportif.

Ces modules sont transférables, avec quelques adaptations, aux autres commissions de la FFPS.

Hervé : sur les modules 1 et 2 on reste sur le pratique, sur le terrain, par contre le module 3 concerne la pédagogie.

Philippe Auriault : pour les juges arbitres qui ont déjà été diplômés, comment ça va se passer ?

Mickaël : s'ils veulent suivre la formation pas de problème, sinon on ne va pas leur retirer le grade.

Jean Luc Quernec : on peut même aller jusqu'à faire des films de situations particulières, et de demander aux gens de commenter ce qu'ils voient. Aujourd'hui on n'a pas créé de commission d'arbitre. Il est indispensable de créer une commission d'arbitrage indépendante.

Frédéric : c'est ce qui se passe au football.

Jean Luc : Par exemple au départ un problème d'arbitrage, puis commission d'arbitrage.

En fait ce qu'il faudrait, c'est que chaque fois qu'il y a une modification du règlement, elle soit envoyée tout de suite par mail aux arbitres.

Jacques : j'apprécie la démarche telle qu'elle est proposée là. Au niveau de la formation et de l'arbitrage ça devrait être transversal au sein de la FFPS, les QCM seront différents pour chaque commission. Est-ce que Mickaël serait prêt à travailler à mettre tout ça au niveau de la FFPS ? Il faudrait instaurer une commission d'arbitrage et de formation au sein de la FFPS dont tu prendrais la responsabilité, pour mettre au point une trame commune

Mickaël est ok.

Edmonde : chaque commission devra avoir sa propre commission d'arbitrage.

Mickaël : Il est également possible qu'un membre d'une autre commission passe l'examen et puisse arbitrer une épreuve en eau douce (et inversement).

Jean Luc : sur ces questions d'arbitrage, depuis que je suis dans le circuit, on n'avait jamais autant avancé. En ce qui concerne les cartons, le carton jaune, qui est un avertissement, peut être donné par l'arbitre, par contre le carton rouge ne peut être donné que par le jury, sauf si c'est une faute énorme.

Edmonde : après il y aura un barème pour savoir la couleur du carton ?

Mickaël : c'est la commission d'arbitrage qui devra travailler là-dessus.

Mickaël présente le tableau mis au point par Daniel Depalle il y a quelques années où sont listés les sanctions en fonction de la faute commise. Ce tableau est très bien fait, il suffira juste de l'adapter.

Frédéric : il y a deux sortes de fautes. Soit c'est une entorse au règlement (cane trop longue, boule de rappel à deux mains, ...) et la sanction est automatique, on regarde dans le tableau. Soit c'est un problème d'éthique et ça doit être géré par la commission de discipline.

Edmonde : c'est dans ce dernier cas le jury qui doit le signaler dans le procès-verbal envoyé à la commission de discipline.

Jean Luc : on a l'année 2021 pour mettre tout ça au point pour qu'en 2022 on soit blindé. Si on va vers le statut de pêcheur de haut niveau, ça deviendra obligatoire.

Alain Dewimille : il faut s'inspirer de ce qui se fait à l'international.

3- Technique (Hervé Kajétaniak)

Nous avons d'abord intégré au règlement général l'article sur l'interdiction de la bourriche lors de entraînements, suite au vœu voté et accepté à l'assemblée de janvier. L'interdiction de la bourriche sera décidée par les organisateurs en fonction du niveau de l'eau et en particulier la profondeur en bordure. Cette interdiction devra figurer sur le programme.

Nous avons ensuite discuté de la labellisation des parcours. J'ai présenté le nouveau formulaire de labellisation mise au point par José Rojas. Un formulaire unique qui présente le

parcours de façon plus complète et plus simple à remplir. Le plus important, c'est les coordonnées du président de CD qui est le responsable du dossier, et que je peux contacter à tout moment.

Important également les sanitaires pour les féminines et les handicapés.

Jean Luc : il est possible pour une somme modeste (environ 160 euros) de louer des toilettes sèches pour un week-end.

Hervé : J'ai également mis au point un tableau Excel regroupant les parcours labellisés classés par département. Un lien permet, en cliquant sur le numéro du CD d'avoir accès au formulaire de labellisation concerné.

J'aimerais pouvoir afficher une carte de France où en cliquant sur un département on aurait accès à tous les parcours labellisés du département en question. Je sais que ça existait sur l'ancien site de la FFPSC pour avoir les coordonnées de présidents de CR et de CD.

Jean Luc Quernec : Michel Dupuis, qui s'occupait du site de la FFPSC, va voir s'il est possible de mettre sur le site une carte interactive.

José : si c'est possible, ça devrait certainement être payant.

Jean Luc : sur Heva (le logiciel des licences) en cliquant sur un club il s'affiche un plan « Google Map ».

III - Compte rendu des réunions du bureau (vice-présidents).

- Déprogrammation de la rencontre du pôle élite à Creutzwald.

Prévu au mois de mai, elle est naturellement reportée, si les conditions le permettent.

- Participations aux championnats du monde Handi, Masters et vétérans.

Jean Luc : il faudrait partir fin mai, ce qui ne serait pas forcément possible. Il faudrait dans les conditions sanitaires actuelles que nos pêcheurs soient vaccinés, et on ne sait pas combien de nos vétérans et de nos masters le seront le jour du départ. On avait demandé à Alain de contacter les capitaines concernés pour voir quel était leur état d'esprit à ce sujet.

Alain Dewimille : j'ai eu les capitaines au téléphone, les équipes (surtout les vétérans) ne sont pas chaudes pour faire le déplacement. Je n'ai pas eu les handicapés.

Jean Luc : j'ai fait prévenir par Jacques la FIPSeD que la fédération Française Eau Douce ne participerait pas à ces championnats si la date de juin est maintenue.

Jacques : Nous avons à la FIPS une réunion en visioconférence le 10 avril à propos des championnats de juin et juillet.

Frédéric : notre médecin, Sandrine Bécat, est contre le déplacement. Elle n'est pas là, je transmets son avis.

Edmonde : tout à fait.

Jean Luc : il faut aussi voir avec notre assurance, si nos pêcheurs sont couverts en cas d'hospitalisation, au cas où il faudrait passer un test pour pouvoir rentrer. J'ai contacté Philippe Gallet, mais je n'ai pas encore de réponse.

- Championnat du monde des clubs.

Jean Luc : ce sont les responsables du club qui doivent se positionner.

- Championnat du monde feeder à Rieux.

Jean Luc : J'ai envoyé un mail à la préfecture de Bretagne pour connaître leur position sur l'organisation d'un tel championnat mi-juillet.

Par contre si les restaurants ne sont pas ouverts, si on ne peut pas faire de rassemblement, de banquet de clôture, ce n'est pas la peine de maintenir le championnat.

- Championnat du monde truites.

Jean Pierre Rojo-Diaz : on prévoit une deuxième date les 30 et 31 octobre si on ne peut pas le faire en juillet. Cette date est obligatoire, on ne peut pas le faire ni avant, ni après à cause du niveau de l'eau.

Jacques : dans ce cas il faut impérativement prévenir la FIPS

- Championnat d'Europe au Portugal.

Jean Luc : Ce championnat a lieu fin juillet, on n'a aucune visibilité sur la situation à cette période. Tout le monde ne sera pas forcément vacciné, il faudra prendre des congés, tout cela sera difficile. Il ne faut pas attendre le mois de juin pour se positionner.

Jacques : je pense que le délai de deux mois est trop court pour donner une décision. Il faudrait au moins trois mois.

Edmonde : quand vous ferrez votre réunion le 10 avril, il faudra vous positionner sur tous ces championnats.

Jacques : c'est bien comme ça que je le vois.

- Championnat du monde des U15-U20 et U25 en Hongrie.

Jean Luc : dans la situation actuelle, c'est envoyé ces gamins en Hongrie. Si on y va, il faudra avoir l'autorisation des parents pour les mineurs. En plus ils ne seront pas vaccinés, vu leur tranche d'âge. Ça fait partie des championnats que je ne serai pas gêné de remettre en question.

- Conclusion

Jean Luc : Globalement pour toutes ces épreuves si le passeport vaccinal est obligatoire il faudra probablement ne pas participer car la participation à un championnat du monde de pêche ne sera pas une nécessité impérieuse pour sortir du territoire. On n'est pas sport de haut niveau.

En cas de non-participation je propose d'étudier la possibilité de rencontres qui doit permettre aux capitaines de faire une revue d'effectif pour la suite. Ce sera plus simple de faire des rencontres en France plutôt que d'aller les faire à l'étranger.

Mickaël Le Pournot : La motivation est primordiale dans une équipe. Si on ne fait rien, celle-ci risque de s'étioler, et les résultats futurs en pâtir. Il est important qu'il y ait des rencontres organisées afin de maintenir la cohésion au sein des équipes.

Frédéric : On pourrait aussi organiser des rencontres entre une équipe de France et une sélection régionale par exemple.

Jean Luc : une rencontre avec toutes les équipes n'est pas réaliste, par contre on peut faire des regroupements. Par exemple les U25 avec les Séniors, les masters avec les vétérans, le feeder de + de 55 ans et les séniors, etc...

Alain : les gars, s'il n'y a pas de compétition, ça ne les intéresse pas. Pour se rendre compte du niveau des gens, il faut les mettre en concurrence. C'est plus la compétition qui les intéresse plus que la pêche en elle-même. Le travail de cohésion doit être fait par le capitaine.

Mickaël : La cohésion, ça se travaille. Et on ne le fait pas le jour du championnat.

Alain : il y en a qui ont un caractère individualiste, et ceux-là on a du mal à les faire rentrer dans le moule.

Jean Luc : il faut savoir se passer de gens qui ne sont pas formatables. Ceux qui ne rentrent pas dans le moule, il ne faut pas les prendre. On a un beau chantier là-dessus, à construire ce qu'on fera demain.

Alain : c'est pour ça qu'on compte sur Jacque pour que la FIPS prenne une décision rapidement.

Jacques : j'ai bien entendu le message. Jean Luc m'a déjà branché il y a quarante-huit heures !

IV - Championnat de France des clubs report en fin d'année

Jean Luc : J'avais demandé à Daniel Carpentier s'il était possible de le faire dans le sud en novembre. Tu as des retours du 30 Daniel ?

Daniel : je n'ai pas réussi à l'avoir, je l'appelle demain.

Jean Luc : on a l'idée du parcours qui serait le canal de Beaucaire. Ce parcours est à moitié dans le 13 et dans le 30. Le CR PACA n'est pas intéressé pour s'occuper de ça. Daniel doit demander au CR Occitanie.

Frédéric : ne pas oublier qu'avant la finale, il faut faire les éliminatoires régionales.

Jean Luc Assailly : je croyais qu'on devait prendre les 30 premières équipes de 2019 ?

Jean Luc Quernec : j'avais proposé ça, mis visiblement une majorité était contre, donc j'ai abandonné l'idée.

Daniel : combien d'équipes sont prévues, que je lui dise exactement. Réponse : 60 équipes.

A 19 heures 45 Jacques Goupil nous quitte, il a une autre réunion à 20 heures.

Jean Luc : De toute façon s'il n'y a pas de championnat du monde des clubs, le championnat de France sera annulé. On attend la décision de la FIPS.

V - Dossier médical

Sandrine nous a préparé une version concentrée, compréhensible par tous. Il a été mis en ligne sur le site.

VI – ANS.

Jean Luc : Les dossiers de demande de subvention ANS sont en ligne, pour les comités régionaux, les comités départementaux et les clubs.

Les subventions qui ont été données en 2020 et pas utilisées pourront être reportées en 2021. Il faudra alors de mander en 2021 une subvention sur un autre dossier.

Les demandes ne peuvent pas concerner des organisations de compétitions.

VII – Fouillis.

Jean Luc : une question a est posée par Daniel DEPALLE concernant l'utilisation du fouillis venant de l'étranger avec la COVID. J'ai transmis la question à Sandrine pour savoir ce qu'elle pensait en tant que médecin.

La réponse de Sandrine (par écrit) : avec tous les virus (gastro) qui traînent dans les ruisseaux, ainsi que des bactéries, certaine rendues multi résistantes avec nos antibiotiques, la leptospirose, donc de base Il faut bien se laver les mains après l'avoir manipulé et ne pas se manger avec les mains sales. Je ne vois pas de sur risque avec la Covid.

VIII – Manifestation à Paris contre les anti-pêche.

Jean Luc : très honnêtement et à titre personnel, aller manifester à Paris ce n'est pas ma tasse de thé. J'ai préparé un texte à ce sujet que je vous ferai suivre, vous vous positionnerez dessus à tête reposée.

Les réactions viennent d'autres commissions, toujours les mêmes, carnassiers, mouche et carpe, qui confondent les anti-pêche et la FNPF. A la FFPS on n'est pas là pour se bagarrer contre la FNPF. Dans les deux camps il y a des gens bien et des imbéciles.

Comme on utilise des « partenaires de jeu », les poissons qui sont des êtres vivants, ce n'est pas le moment pour se mettre en avant, ça risque d'être contre-productif.

Frédéric : nous à la fédération Sportive, on n'est pas là pour juger de la réglementation de la pêche. Ce n'est pas notre boulot.